

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft.
Wissenschaftlicher und administrativer Teil = Actes de la Société
Helvétique des Sciences Naturelles. Partie scientifique et administrative
= Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 148 (1968)

Vereinsnachrichten: Rapport de la Commission pour la flore cryptogamique pour l'année
1967

Autor: Terrier, Ch.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Publikations-Nachtrag

Hydrologische Kommission der SNG, Gletscherkommission der SNG und Eidg. Kommission für Schnee- und Lawinenforschung:
Hydrologische Bibliographie 1962 - 1964 Schweiz, Jg. 24 - 26 (1966).

Der Präsident: R.Haefeli

Rapport de la Commission pour la flore cryptogamique ----- pour l'année 1967 -----

Règlement, voir "Actes", Schaffhouse 1921, I., page 124

Le tome XIII des "Matériaux pour la Flore cryptogamique suisse", dont le coût d'impression est devisé à 55 000.-- francs, sortira de presse vraisemblablement au début de 1968.

Saisissant l'occasion du renouvellement administratif de la commission, le prof. F. Chodat, qui en fut un membre dévoué depuis 1940, a décidé de s'en retirer. Le Sénat a nommé son successeur en la personne du professeur G. Turian, de Genève.

Le président: Prof.Ch.Terrier

Commission pour la bourse fédérale de voyage, ----- dans le domaine des sciences naturelles -----

Règlement voir "Actes", Aarau 1960, page 125

1. L'octroi régulier à des naturalistes suisses d'une bourse leur permettant d'accomplir un voyage d'études ou des recherches dans un pays étranger, (de préférence d'outre mer) répond à une double nécessité.
 - a) Permettre à des botanistes ou à des zoologistes suisses de participer à l'effort international de découverte et d'étude des flores et des faunes encore mal connues. L'effort de la Suisse (une bourse de fr. 15 000.-- tous les deux ans) est très modeste par rapport à celui des pays étrangers, tels que l'Autriche, le Danemark, par exemple.